

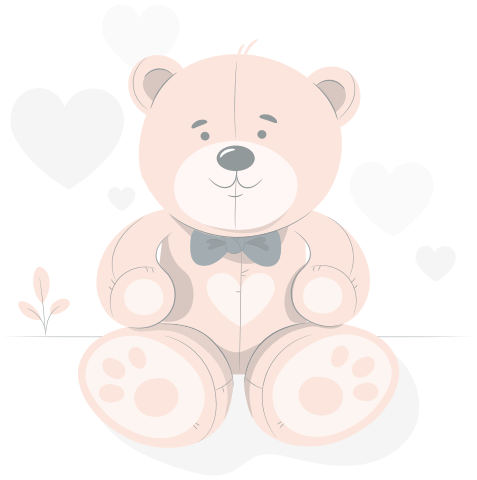


HÔPITAL DE
LOBBES

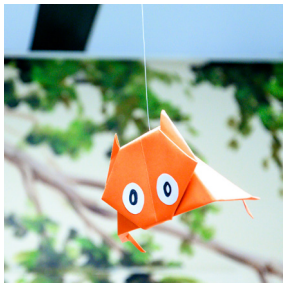
BIENVENUE DANS LE SERVICE DE PÉDIATRIE

Hôpital de Lobbes

Chers parents, votre enfant vient d'être hospitalisé, c'est **une nouvelle expérience** pour vous et aussi pour lui. Vous vous posez sans doute de nombreuses questions. Cette brochure est rédigée à votre intention. Nous souhaitons qu'elle vous aide à vous familiariser avec le service de Pédiatrie dans lequel votre enfant va séjourner et nous ferons notre possible pour vous satisfaire.



Nous vous remercions d'ores et déjà de la bonne application des différentes recommandations et vous rappelons que nous sommes à votre disposition pour vos questions.



PRÉSENTATION DU SERVICE

Le service de pédiatrie se trouve au niveau **+1 du bâtiment D**.

Le service se compose de :

- 8 chambres communes
- 2 chambres particulières
- 1 salle de jeux

À l'hôpital, votre enfant se retrouve dans un milieu nouveau et inconnu, cela pourrait l'impressionner. N'hésitez pas à en parler, notre équipe est disponible pour répondre à vos questions ou écouter vos inquiétudes.

Durant votre séjour, vous rencontrerez de nombreuses personnes, **l'équipe médicale se compose de:**

- 5 pédiatres :

- Dr. GUZGANU Loredana (pédiatrie générale et néphrologie pédiatrique)
- Dr. BREDART Sophie (pédiatrie générale)
- Dr. MOLDOVAN Tatiana (pédiatrie générale et allergologie pédiatrique)
- Dr. LUNGU Silviu (pédiatrie générale)
- Dr. FLAS Stéphanie (pédiatrie générale et dermatologie pédiatrique)

- 1 chirurgien pédiatrique :

- Dr Vanderveken Erwin

- 1 assistant pédiatre

L'équipe soignante se compose:

- d'une infirmière en chef :

- Mme DOR Marie-Lise



- d'infirmières formées pour soigner et encadrer des enfants malades de la naissance à l'adolescence.

L'équipe pluridisciplinaire se compose:

- d'une psychologue;
- d'une animatrice;
- si nécessaire et sur ordre médical, un kinésithérapeute prodigue des soins respiratoires, de mobilisation ou de confort à votre enfant;
- d'un assistant social attaché à notre service, il est à votre disposition pour un conseil ou une écoute attentive, n'hésitez pas à en parler avec l'équipe soignante en cas de besoin;
- un clown via  **HôpiClown**



VOTRE SÉJOUR EN PÉDIATRIE

Après les premiers soins, votre enfant sera installé dans une chambre. Vous pourrez l'accompagner et rester près de lui pendant la journée. **Seul un des deux parents pourra rester auprès de l'enfant la nuit.**

Votre enfant aura peut-être autour de lui divers appareils impressionnants, ne vous inquiétez pas, ces monitorings sont là pour surveiller les paramètres de votre enfant.

Afin que votre séjour dans notre service se passe au mieux nous vous demanderons de respecter quelques règles d'organisation :

Les heures de visites en pédiatrie



Les enfants malades ont besoin de soins, d'amour mais aussi de repos et de calme.

De 7h à 20h

Uniquement PAPA et MAMAN ou un proche de l'enfant (âgé de 18 ans minimum).

De 14h à 19h30

2 personnes maximum par enfant en plus des parents. Il est déconseillé de venir avec des enfants de moins de 12 ans sans autorisation préalable.



À partir de 20h, **UNE seule personne**

majeure pourra rester la nuit auprès de l'enfant, quel que soit le type de chambre (CP OU CM)

Après 21h, plus aucune sortie ne sera autorisée (même pour fumer, soyez prévoyant).

Si vous le souhaitez, une salle de bain est à votre disposition dans le service. Nous vous remercions de laisser les locaux propres.

Notre animatrice accueille votre enfant **chaque jour en matinée** (sauf les week-ends et jours fériés) pour participer à de nombreuses activités.

La salle de jeux est réservée aux enfants hospitalisés.

Il n'y a pas de garderie à l'hôpital.

Le clown sera présent un mardi sur deux.

La télévision - le wifi

En chambre commune, une location vous sera demandée pour disposer de la télévision. La télécommande est disponible dans le service où vous êtes hospitalisé(e). N'hésitez pas à demander aux infirmières.

Vous pouvez également bénéficier du wifi, le bureau des admissions est à votre disposition pour vous donner les informations.

Magasins et distributeurs de boissons

Au niveau +1 se trouvent une boutique (magazines, confiseries, fruits...) et divers distributeurs (café, jus d'orange, boissons fraîches...).

Les repas accompagnants

Il vous est possible d'avoir des repas accompagnants durant le séjour hospitalier de votre enfant. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser aux infirmières. Un micro-onde est également disponible dans la salle de jeux pour réchauffer vos repas personnels.



Les entrées de l'hôpital

Les portes sont ouvertes de 6h30 à 20h. En dehors de ces heures, l'entrée dans l'hôpital se fait via les urgences (niveau 0).

Les portes du service de pédiatrie sont équipées d'une sécurité-enfant et nécessitent un badge pour sortir. Par souci de sécurité pour vos enfants, ce badge ne peut pas vous être donné. Lorsque vous désirez sortir, nous vous ouvrirons la porte.

À la fin de l'hospitalisation

Dès que l'état de santé de votre enfant le permet, le médecin décide de sa sortie de l'hôpital. L'enfant ne sera remis qu'à son père ou à sa mère ou à toute personne majeure autorisée par une lettre des parents. Avant de partir assurez-vous d'avoir tous les papiers nécessaires suite à l'hospitalisation : ordonnances, carnet de santé, rendez-vous pour le suivi, etc.... N'oubliez pas de remettre le questionnaire de satisfaction aux infirmières ou dans la boîte aux lettres prévue à cet effet dans l'unité avant votre départ.





LA VALISE D'UN ENFANT HOSPITALISÉ

Afin que le séjour de votre enfant se passe dans les meilleures conditions, nous vous demandons de bien vouloir vous munir des objets suivants.

Pour les petits

- son doudou, sa tétine et quelques jouets non encombrants et facilement lavables (boîte à musique, hochet...),
- des bodies et des tee-shirts,
- des chaussettes,
- des bavoirs,
- des essuies et gants de toilette,
- des lingettes,
- une brosse à cheveux,
- une brosse à dents (dès la 1^{ère} dent),
- un biberon personnel,
- des bottines s'il marche,
- son thermomètre,
- son mouche-bébé
- un relax ou maxi-cosy.



Les repas, le lait et les langes sont fournis par l'hôpital.

Pour les plus grands

- quelques objets personnels,
- des pyjamas ou chemises de nuit,
- des tshirts, shorts, jupes,
- des pantoufles,
- des essuies et gants de toilette,
- du savon, une brosse à dents et du dentifrice,
- une brosse ou un peigne,
- les lunettes et appareil dentaire
- des jeux de société, livres, bandes dessinées, photos,
- les cahiers d'école

Évitez de prendre un GSM, des objets de valeur et de l'argent.

LES DROITS ET DEVOIRS DU PATIENT

La charte du patient – XVème Assemblée plénière du Comité Hospitalier de la CEE. Luxembourg, le 9 mai 1972.

- Le malade a le droit d'accès aux services hospitaliers adéquats à son état ou à sa maladie.
- Le malade usager de l'hôpital a le droit d'être soigné dans le respect de sa dignité humaine. Cette prestation englobe non seulement les soins médicaux, infirmiers et analogues mais également une sollicitude, un hébergement et un encadrement technique et administratif appropriés.
- Le malade usager de l'hôpital a le droit d'être informé en ce qui concerne son état. C'est l'intérêt du malade qui doit être déterminant pour l'information à lui donner. L'information donnée doit permettre au malade d'obtenir un aperçu complet de tous les aspects, médicaux et autres, de son état, et de prendre lui-même les décisions pouvant avoir des conséquences sur son bien-être.
- Le malade usager de l'hôpital ou son représentant a le droit d'être complètement informé à l'avance des risques que peut représenter toute prestation inhabituelle en vue du diagnostic ou du traitement. Pareille prestation doit faire l'objet d'un consentement explicite du malade ; ce consentement peut être retiré à tout moment.
- Le malade doit pouvoir se sentir complètement libre d'accepter ou de refuser sa collaboration à la recherche clinique ou l'enseignement ; il peut à tout moment retirer son acceptation.
- Le malade usager de l'hôpital a droit, dans la mesure où les conditions matérielles de son environnement le permettent, à la protection de sa vie privée. Le caractère confidentiel de l'information et du contenu des dossiers le concernant, notamment médical, doit être garanti.
- Le malade usager de l'hôpital a droit au respect et à

la reconnaissance de ses convictions religieuses et philosophiques.

- Le malade usager de l'hôpital a le droit de déposer une réclamation, de voir celle-ci examinée et d'être informé des suites données. (Comme le précise la loi sur les droits du patient du 22/08/2002)

Les droits repris dans la charte impliquent des obligations de la part du malade usager de la Clinique :

- Lors des formalités d'entrée, l'employée qui vous reçoit vous explique le détail des frais à votre charge. Elle vous demande de lire attentivement un document avant de le signer. Ce document vous engage à payer votre facture dans les délais prévus, c'est-à-dire un mois.
- La vie en commun au sein du Centre Hospitalier nécessite un « savoir-vivre » de chacun. Respectez l'intimité des autres patients comme vous aimez que l'on respecte la vôtre notamment en faisant respecter par vos visiteurs les heures de visite.
- Tous les membres du personnel du Centre Hospitalier (personnel chargé du nettoyage, ouvriers d'entretien, personnel de buanderie, cuisiniers, hôtesse d'accueil, employés d'admission, brancardiers, aides-soignantes, infirmiers, pharmaciens, médecins...) travaillent dans le but de prendre soin de vous. Respectez-les.
- Il est important de bien informer le personnel soignant (médecins et infirmières) de vos problèmes de santé antérieurs.
- Le personnel soignant aura également besoin de votre collaboration tout au long de votre séjour.
- Votre participation aux examens et à votre traitement ainsi que vos questions nous aideront à mieux vous soigner.
- Si le médecin vous demande de rester à jeun, d'arrêter de prendre certains médicaments ou de rester dans votre chambre en cas de maladie contagieuse, respectez ces consignes.
- L'apport de boissons alcoolisées et de drogues est interdit dans le Centre Hospitalier.

- Les dégradations non accidentelles que vous occasionnerez relèvent de votre responsabilité. Par mesure de sécurité, en raison de la présence d'oxygène et de produits inflammables, il est strictement interdit aux visiteurs de fumer dans l'hôpital.
- Nous vous demandons d'utiliser le GSM dans l'hôpital avec modération.

Si vous avez une question, un problème, n'hésitez pas, faites-en part à un membre du personnel. Il vous orientera vers la personne compétente pour rechercher une solution.

En cas de non satisfaction, le service de médiation peut être sollicité.

JOURNÉE TYPE

La journée de votre enfant est rythmée par la réalisation des soins et des traitements, par les repas, les différents examens nécessaires et la visite du médecin. Dans la mesure du possible nous essaierons au maximum de respecter son rythme (sommeil, repas...)



FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

- Après votre arrivée en pédiatrie, merci de vous présenter au bureau d'accueil (au premier étage, en face des deux ascenseurs) pour régulariser l'entrée administrative de votre enfant.
- N'oubliez pas les documents importants pour la prise en charge de votre enfant : carnet de santé, ordonnances des traitements en cours, radiographies et autres examens récents, carte de groupe sanguin.
- En cas d'intervention chirurgicale ou d'anesthésie, il vous sera demandé de donner une autorisation signée.





Siège social

📍 Rue Ferrer 159
7100 Haïne-Saint-Paul

☎ +32 64 23 30 11

Service de pédiatrie

☎ 071 59 93 61



Hôpital de Jolimont

📍 Rue Ferrer 159
7100 Haïne-Saint-Paul

☎ 064 23 30 11

Hôpital de Lobbes

📍 Rue de la Station 25
6540 Lobbes

☎ 071 59 92 11

Hôpital de Mons

📍 Avenue Baudouin de Constantinople 5
7000 Mons

☎ 065 38 55 11

Hôpital de Nivelles

📍 Rue Samiette 1
1400 Nivelles

☎ 067 88 52 11

Hôpital de Tubize

📍 Avenue de Scandiano 8
1480 Tubize

☎ 02 391 01 30

Hôpital de Warquignies

📍 Rue des Chauffours 27
7300 Bousu

☎ 065 38 55 11

